

**Dans ce mémorandum, la FEDIPRESSE, exprime ses desiderata, pour un fonctionnement harmonieux, de l'aide publique aux medias privés.**

« La presse privée camerounaise, suffoque en raison de l'absence d'une vraie aide publique de l'Etat, sous forme d'une subvention programmée dans la loi de finances, mais aussi, du fait, de la non régulation de la publicité et des abonnements des administrations et entreprises publiques », affirme Haman Mana, président de la FEDIPRESSE.

De 2003 à 2015, le montant cumulé de l'aide publique à la communication privée, n'excède pas 3 milliards de francs CFA. Pour illustration, le montant alloué en 2015, soit 243 millions FCFA, a été accordé à 131 structures sur 212 demandes enregistrées. Sur ces 131 structures, 104 sont médiatiques et 27 ne le sont pas.

« L'aide publique à la communication n'a, depuis 13 ans, eu aucun impact sur les entreprises de presse », dénonce le mémorandum. Certains quotidiens privés, n'ont jamais eu recours à l'aide publique. De plus, presque tous les quotidiens privés camerounais y ont renoncé, depuis 2015. Le mémorandum adressé au gouvernement ce mercredi, survient après celui de mai 2016, envoyé au Premier ministre. « C'est une protestation muette, qui révèle l'inanité de cet appui de l'Etat dans sa forme et son volume actuels dans le fonctionnement des entreprises de presse », lit-on, dans le mémorandum, des éditeurs de presse du Cameroun.

La première anomalie du dispositif actuel de l'aide publique à la communication, provient de son élargissement à tous les domaines de la communication. Partout dans le monde, l'aide à la presse, ne concerne que les organes de presse, producteurs de l'information, qui sert à la reliance sociale et à la formation du citoyen. Au Cameroun, cette aide, est accordée aux agences de publicité, aux imprimeries, aux associations...

La seconde anomalie, a trait à la modicité des montants : 243 millions FCFA, pour la Presse écrite ; Radios ; TV ; agence, associations... dans un pays de 23 millions d'habitants. À titre de comparaison, l'enveloppe de l'aide publique à la presse privée, est de 2 milliards FCFA pour le Gabon, qui compte 1 672 597 habitants. La troisième anomalie, tient au dispositif qui organise l'appui de l'Etat.

L'aide publique à la communication, dont la répartition est gérée par une instance indépendante, a été créée, par un arrêté du ministre de la Communication, alors que c'est une loi qui régit cette activité dans les autres pays. Revendications Les éditeurs de presse du Cameroun, demandent une réforme de l'aide publique de l'Etat. Ils proposent que celle-ci,

repose sur une loi instituant l'aide publique à la presse privée; La création d'un compte d'affectation spéciale doté de cinq milliards (5 000 000 000) de FCFA, arrêté annuellement, par le parlement.

Enfin, ils exigent, la création d'une structure paritaire Etat-organes de presse, pour la sélection des entreprises devant bénéficier de l'aide publique. Pour informations, le « Quotidien de l'Economie », a provisoirement cessé de paraître, le jeudi 17 mai, du fait de ses difficultés financières. L'organe, spécialisé dans l'information économique, devrait être sous peu, de nouveau, dans les kiosques.

**[237online.com/237actu.com](http://237online.com/237actu.com)**

---